

Réf : DCM2024102

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	28

Date de la convocation : 27/11/2024

Notifiée aux élus le : 27/11/2024

Date de l'affichage : 27/11/2024

## SÉANCE MARDI 03 DÉCEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le TROIS DÉCEMBRE à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 27 novembre 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint.

**PRÉSENT-E-S** : Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN.

### **OBJET** : DF – Office de Tourisme – Ajustement de la subvention du Budget principal au budget annexe 2024

#### **ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Pierre MAUMÉJEAN à Arnaud FOUREL  
Gilles TRAUULET à Marielle NEPOTY  
Michel AUSSANNAIRE à Jean-Claude CAMPOS  
Jean-Claude BASCHIOU à Christian LAPISARDI  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Maryline POUGENC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain BAILLIEU

**Rapporteur** : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Vu les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote des budgets

Vu la délibération DCM202437 du 15 avril 2024 relative au versement de la subvention du budget principal de la commune vers le budget annexe office du tourisme  
Considérant qu'il convient d'équilibrer la section d'exploitation du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le montant alloué audit budget à **105 610 €** (Cent cinq mille six cent dix euros)

Les crédits pour le versement de cette subvention font l'objet d'une inscription en décision modificative au Budget Primitif 2024 de la commune en dépenses de fonctionnement compte 65821 et en recettes de fonctionnement compte 74741 sur le budget annexe office de tourisme, votés lors de ce conseil municipal en date du 3 décembre 2024.

- De dire que les modalités de versement de cette subvention seront les suivantes :

### **Versement du Budget principal de la Commune vers le budget annexe Office de Tourisme**

- |  |          |
|--|----------|
| - 1 <sup>er</sup> versement fin avril 2024 (effectué)        | 43 596 € |
| - 2 <sup>ème</sup> versement début septembre 2024 (effectué) | 43 596 € |
| - 3 <sup>ème</sup> versement début décembre 2024 (à venir)   | 18 418 € |

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DIT** que les modalités de versement de cette subvention seront celles présentées.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document inhérent à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN  
Maire d'Aigues-Mortes

**Résultats du vote :**

Délibération 2024102	DF – Office de Tourisme - Ajustement de la subvention du Budget principal au budget annexe 2024	Pour :	<b>28</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication